

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les impacts sanitaires et environnementaux des produits, ainsi que l'amélioration des connaissances pour une utilisation sûre des substances chimiques sur le lieu de travail sont au cœur de la préoccupation publique. L'évaluation du risque potentiel sur l'environnement issu de l'utilisation de produits chimiques est donc à prendre en considération.

Pour ce faire, les produits utilisés doivent:

- > Respecter la réglementation environnementale, sanitaire relative à la sécurité applicable,
- > Fournir aux techniciens et usagers un environnement de travail sûr et sans danger,
- > Etre conçus comme des produits à faible consommation d'énergie,
- > Pouvoir faire l'objet d'un recyclage ou d'une mise au rebut dans le respect des règles environnementales en vigueur,
- > Réduire au minimum tout risque de pollution ou d'impact sur l'environnement, la santé et la sécurité pouvant découler des activités, des services ou des produits.
- > Limiter les impacts sur l'environnement au cours de la fabrication et du fait de la composition du produit (teneur réduite en solvants et absence de certaines substances dangereuses).

Le titulaire recycle l'ensemble des déchets. Ceci concerne les accessoires, les dispositifs de nettoyage, les huiles, les batteries et toutes les eaux insalubres. Toutes les huiles usagées sont évacuées immédiatement, il n'y a donc pas de stockage sur site. Le titulaire fournit au pouvoir adjudicateur, à chaque élimination, les bordereaux de traitement réglementaire dans un délai de deux semaines.